

LES REGLES D'ETHIQUE DE START-UP WORLD
LE CODE DE BONNE CONDUITE

PRESENTATION DE START-UP WORLD

Start-up WORLD est une entreprise internationale spécialisée dans le recensement, le tri et la sélection des solutions innovantes disponibles dans le monde, répondant à des besoins précis; une équipe multiculturelle couvrant l'innovation de plus de 80 pays grâce à notre constellation d'ambassadeurs qui sources en continu l'innovation dans leurs pays et œuvrent à optimiser le retour sur investissement des projets de startups par une expertise à haute valeur ajoutée.

En ce sens, les informations diffusées dans nos bulletins d'information ou publications, sur le blog ou dans nos supports de communication se veulent résolument positifs.

Nous sommes une organisation internationale, nous faisons de l'information et de l'opinion fondées sur les faits et nos domaines de compétences: nous nous devons d'être le plus claire possible et de nous baser uniquement sur des faits objectifs et vérifiés.

Notre positionnement est dynamique et moderne pour transmettre avec simplicité et ingéniosité les dernières innovations ou initiatives rencontrées, une expertise et des analyses.

Nous favorisons la diversité des contenus, la transversalité des intervenants et des informations relayées afin d'être le plus juste et précis possible.

Nous espérons être le plus qualitatifs possible et avons ainsi des exigences sur le travail de recherche mais aussi orthographique et grammatical.

Notre but : pouvoir toucher un maximum de cibles professionnelles et faciliter l'accès aux informations constructives. L'accès à ces informations facilitera l'envie d'innover pour l'émergence d'écosystèmes entrepreneuriaux plus valorisants et durables.

Nos contenus sont à l'image de notre slogan : **le monde entier comme solution**. Nous devons donc, dans le choix de chaque sujet, nous demander quelle solution apporte-t-il à la société, aux différents groupes cibles et l'exprimer en quelques mots de façon simple et claire.

I. LES ENGAGEMENTS DE START-UP WORLD

A. ADOPTER UN COMPORTEMENT LOYAL VIS-À-VIS DES CONCURRENTS

Start-up WORLD s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires, nationales et internationales, relatives au droit de la concurrence. Ces règles ont pour effet d'empêcher de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché.

Dans le respect de ces principes, la politique de Start-up WORLD interdit toute forme de discussion ou de communication avec les concurrents sur les prix, les attributions et les répartitions de marchés et de clients.

Start-up WORLD proscriit également les comportements abusifs lorsque l'entreprise est en position dominante sur un marché donné. De même, Start-up WORLD n s'engage à obtenir l'aval des différents organismes compétents lors d'opérations de concentration ou de coopération ayant un impact sur le marché, dans les cadres prescrits par les textes applicables.

Start-up WORLD veille à ce que chaque salarié soit informé que toute contravention à ces dispositions peut engager la responsabilité du Groupe, ainsi que sa responsabilité personnelle.

B. S'ATTACHER À SATISFAIRE LES CLIENTS UTILISATEURS ET LES CONSOMMATEURS

Reconnu sur l'ensemble de ses marchés pour la qualité de ses produits, Start-up WORLD est attentif aux besoins et aux attentes des clients et des consommateurs. Start-up WORLD contrôle, évalue et améliore ses produits et services de façon à assurer leur qualité et leur sécurité à chaque étape du processus de création, de production et de distribution.

Start-up WORLD s'engage à appliquer des standards de communication élevés, qui respectent les réglementations locales applicables en termes d'objets et supports d'information à destination des clients utilisateurs et des consommateurs.

Start-up WORLD s'assure également que l'information fournie est à jour, exacte, objective et fiable, mais aussi qu'elle est suffisamment complète pour permettre la bonne appréciation de la qualité du produit concerné et son bon usage.

C. ÉTABLIR DES RELATIONS ÉQUILIBRÉES ET DURABLES AVEC LES CLIENTS ET LES PARTENAIRES

Start-up WORLD choisit ses Clients et Partenaires sur des critères objectifs et veille à l'équilibre de ses relations commerciales et contractuelles dans la durée. Dans le respect de la procédure interne de Start-up WORLD, les Fournisseurs et Partenaires doivent être traités avec équité, courtoisie et politesse. Les Fournisseurs et Partenaires auront accès aux informations nécessaires qui doivent rester confidentielles. Les Fournisseurs et Partenaires référencés par Start-up WORLD doivent se conformer aux lois en vigueur, en apporter les preuves et respecter nos Principes.

Start-up WORLD veille au respect et à la prise en compte des attentes de ses partenaires actionnaires et à l'application des règles de gouvernance régissant les relations au sein de ses filiales.

D. ADOPTER UNE CONDUITE RESPONSABLE À L'ÉGARD DES PAYS ET DES TERRITOIRES D'IMPLANTATION

Dans son développement international, Start-up WORLD adopte une conduite responsable à l'égard des pays dans lesquels il opère. Start-up WORLD veille à ce que son développement international s'inscrive dans le respect des environnements naturels et des cultures locales.

Start-up WORLD participe activement au développement économique et social des communautés et territoires où sont implantées ses activités. Ceci dans un souci de développement à long terme. Start-up WORLD s'interdit de prendre tout engagement ou support de quelque nature que ce soit en faveur d'une partie ou d'un groupe terroriste.

E. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Start-up WORLD s'engage à contribuer de manière significative au respect de l'environnement, notamment par sa performance et sa responsabilité économique et sociale, ainsi que par une utilisation raisonnée des ressources couplée à l'optimisation de ses processus de production.

Start-up WORLD développe des démarches qui prennent en compte la protection de l'environnement et se doit d'agir dans un principe d'économie afin de préserver nos ressources naturelles.

II. LES PRINCIPES ÉTHIQUES DU PERSONNEL DE START-UP WORLD

A. PRÉSERVER L'IMAGE ET LA NOTORIÉTÉ DE START-UP WORLD

L'image, la notoriété et l'e-réputation de Start-up WORLD sont des éléments essentiels au développement de celui-ci, à sa perception par le grand public et à son attractivité vis-à-vis des candidats au recrutement. Chaque salarié doit être conscient que la publication de contenus dénigrant Start-up WORLD ou portant atteinte à des Collègues, des Concurrents, des Clients ou des Partenaires est interdit. De même, le partage non autorisé d'informations confidentielles sur les réseaux sociaux, les forums et les blogs est strictement prohibé.

B.

Le savoir-être

Chaque salarié doit respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans le cadre de ses fonctions et des projets auxquels il participe.

Tout collaborateur doit s'assurer qu'il :

- connaît et respecte les obligations de confidentialité ;
- s'efforce d'être toujours vigilant lors de conversations dans les lieux publics (train, avion, restaurant, séminaire...) ;
- respecte l'obligation de ne pas divulguer par voie orale, écrite ou électronique, toute information confidentielle.

RESPECTER ET PROTÉGER LES BIENS IMMATÉRIELS DONT LES DONNÉES, INFORMATIONS SENSIBLES ET CONFIDENTIELLES

Les informations non publiques produites au sein de Start-up WORLD , y compris la recherche et le développement, les données et les procédés de fabrication, les coûts, les tarifs, le chiffre d'affaires, les résultats, les marchés, les clients, les Fournisseurs, les Partenaires et les pratiques commerciales constituent des actifs essentiels de la stratégie de Start-up WORLD. Ils ne peuvent être divulgués par un salarié, un Prestataire ou un Sous-traitant sans autorisation préalable. Chaque salarié, Prestataire ou Sous-traitant s'applique à maintenir la confidentialité et à protéger toute information confidentielle appartenant à l'entreprise ou à des tiers, et à ne pas les diffuser sans y être autorisé.

Le savoir-être

Chaque salarié doit se rappeler que toute information diffusée sur internet peut être accessible par n'importe qui, de n'importe où, sans limitation de durée.

L'utilisation des ressources informatiques s'effectue dans le respect des textes applicables (lois, règlements, codes de déontologie, contrats), de l'obligation de loyauté et des règles de précaution, de sécurité et de bonne conduite.

Votre responsabilité peut être engagée si vous diffusez sur internet des informations non officielles, fausses ou dégradantes pour le Groupe.

C. AGIR AVEC INTÉGRITÉ ET ÉVITER TOUT CONFLIT D'INTÉRÊT

Chaque Salarié, Prestataire, Sous-traitant doit avoir un comportement intègre dans l'ensemble de ses relations professionnelles.

Start-up WORLD s'attache à faire respecter les lois et réglementations relatives à la lutte contre la corruption et à la lutte contre le blanchiment d'argent (notamment la convention de l'OCDE de 1997), ainsi qu'à prendre en compte, dans la conduite de ses relations commerciales et financières, les recommandations significatives des organismes nationaux ou internationaux comme l'OFAC en matière de sanctions économiques.

Le savoir-être

Les invitations à des voyages, séminaires ou restaurants, ne peuvent être acceptés qu'uniquement dans un but professionnel et dans la mesure d'une dépense raisonnable.

Un cadeau ne peut être accepté que dans la mesure où sa valeur n'est que "symbolique". Tout collaborateur recevant un cadeau doit en informer son supérieur hiérarchique.

Chaque salarié doit, au cours de négociations avec un partenaire commercial, un autre employé ou un tiers, éviter tout conflit entre ses intérêts privés et ceux d'Even.

Dans ce cadre, Start-up WORLD agit pour prévenir toute forme de corruption et de blanchiment. Cette règle revêt une importance toute particulière dans le cadre de négociations avec des représentants d'organismes gouvernementaux ou d'institutions publiques.

Aucun Salarié, Prestataire, et Sous-traitant ne peut se comporter de façon complaisante à l'égard de la corruption active (proposer une contrepartie) ou passive (accepter une contrepartie). La tentative d'influence par des partenaires commerciaux et les pratiques commerciales illégales sont contraires aux valeurs de Start-up WORLD.

Un cadeau reçu est un bien ou service (de quelque nature qu'il soit) ayant une valeur vénale.

Start-up WORLD autorise les cadeaux, services et divertissements, appropriés et licites, offerts dans le cadre des relations commerciales dont la valeur est symbolique.

Toute participation à des voyages d'étude ou des séminaires doit être uniquement à but professionnel. Des invitations au restaurant ou à des événements par des tiers sont tolérées, à condition que la dépense reste raisonnable et que cette invitation ne soit pas sollicitée par le salarié. Lorsque les activités personnelles, sociales, financières ou politiques d'un salarié influent ou sont susceptibles d'influer sur son objectivité et sa loyauté envers Start-up WORLD, un conflit d'intérêt peut apparaître et doit être résolu de manière appropriée.

D. RESPECTER LA SÉCURITÉ ET SÛRETÉ INFORMATIQUE

Tout Salarié, Prestataire, et Sous-traitant doit s'assurer de respecter les règles préservant la sécurité et la sûreté informatique. Les accès aux outils numériques - comme le système d'information informatique, l'intranet, la messagerie électronique, la téléphonie - sont protégés par des paramètres de connexion : identifiants, mots de passe. Ces paramètres sont personnels et doivent être gardés confidentiels.

Chaque Salarié, Prestataire, et Sous-traitant ayant accès aux outils numériques Start-up WORLD en doit veiller au respect de l'intégrité du système d'information et à la protection des données. Il ne faut pas supprimer de données enregistrées sur les systèmes informatiques. Il faut veiller à la sauvegarde des données et ne pas télécharger de logiciel non autorisé.

E. PRÉVENIR LA DIFFUSION D'INFORMATIONS NON PUBLIQUES

Chaque Salarié, Prestataire, et Sous-traitant doit garder strictement confidentielle toute information interne et non publique concernant Start-up WORLD.

Tout collaborateur ayant à en faire une diffusion, aussi minime soit-elle, doit obtenir l'autorisation préalable de son responsable hiérarchique. L'exploitation d'une information à des fins de profit personnel ou pour le compte

Le savoir-être

Chaque salarié doit veiller à limiter la communication, en interne et en externe, d'informations confidentielles aux seules personnes qui ont besoin de les connaître, et en prenant soin d'appliquer des mesures visant à garantir la confidentialité de l'information et la non-divulgateion à des tiers.

Chaque salarié doit avertir et obtenir l'accord de son supérieur hiérarchique avant de diffuser toute information en externe.

Le savoir-être

Chaque salarié doit utiliser les systèmes inform l'entreprise mis à sa disposition à des fins prof

Chaque salarié doit veiller à la protection des données du système d'information et s'assurer que ses accès sont bien protégés.

Il est formellement proscrit d'utiliser internet ou les espaces de stockage informatique du Groupe à des usages privés.

Votre responsabilité personnelle peut être engagée en cas de non-respect de la confidentialité.

de tiers
est
interdit.

F. PROTÉGER L'INNOVATION

Le savoir-être

Chaque salarié doit veiller à ce que les créations et les inventions du groupe Even bénéficient d'une protection adéquate (droits de propriété intellectuelle, savoir-faire ou secret des affaires).

Chaque salarié doit également respecter les droits de propriété intellectuelles des tiers (partenaires ou non du groupe Even) ainsi que les obligations que le groupe Even a pu contracter à leur égard.

Start-up WORLD considère que la protection de ses actifs intellectuels – brevets, marques, dessins et modèles, droit d'auteur, bases de données, logiciels, savoir-faire, noms de domaine, etc. – est essentielle à son développement, sa compétitivité et assure ainsi sa pérennité

Le non-respect des règles et des principes définis dans le présent Code de Bonne Conduite engage la responsabilité personnelle de chacun et l'expose à des sanctions disciplinaires.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le : 01-04-2025

Nom et Prénom(s) : M./Mme
Numéro mobile :
Fonction :

Signature de l'utilisatrice

Lu et approuvé